

# La France napoléonienne en cycle 3

## 1. Références

Napoléon est le personnage historique qui a suscité le plus d'écrits, aussi nous renvoyons pour accéder facilement à la bibliographie et à différentes ressources, à un site portail spécialisé sur le sujet:

Napoléon.org, le site de la Fondation Napoléon: <http://www.napoleon.org/fr/home.asp>

Une sélection de travaux d'enseignants sur la question:

- Une séquence en cm2 sur « Napoléon et l' Europe »:  
[http://formation.paris.iufm.fr/archiv\\_04/richarde/public\\_html/site/sequence.htm](http://formation.paris.iufm.fr/archiv_04/richarde/public_html/site/sequence.htm)
- Un scénario pédagogique autour de la bataille d' »Eyloau: <http://www.crdp.ac-grenoble.fr/medias/outils/scenarios/bataillaylau/bat-seance1.htm>
- Un cours de quatrième avec des activités élèves autour de documents, « Le consulat et l'empire »: <http://pagesperso-orange.fr/dmcatata/COURS/B.%20QUATRIEME/HISTOIRE/NAPOL%83ON/COU RSNAPOL%83ON.html>

## 2. L'essentiel sur la question :

I) Le régime napoléonien : un pouvoir absolu

A. Le coup d'état du 18 brumaire : Napoléon Bonaparte prend le pouvoir.

- 1) Le Directoire, mis en place en 1795, est un régime affaibli par les difficultés économiques et l'instabilité politique.
- 2) Napoléon Bonaparte est un jeune général populaire (victoires en Italie) et ambitieux.
- 3) Il participe à un complot contre le Directoire qui conduit au coup d'état du 18 brumaire an VIII (du calendrier républicain soit le 9 novembre 1799) qui met en place le Consulat.

B. Une constitution qui met en place un pouvoir personnel.

« Qu'y-a-t-il dans la constitution ? il y a Bonaparte » disait-on à Paris à l'époque.

La nouvelle Constitution de l'an VIII n'est démocratique qu'en apparence.

- 1) Elle affirme le pouvoir personnel du Premier consul : il a l'initiative des lois, dirige la politique extérieure, désigne les juges, nomme et révoque les hauts fonctionnaires.
- 2) Le suffrage universel masculin est rétabli, mais il est escamoté car il ne sert qu'à dresser des listes de notables, parmi lesquels Bonaparte choisit les membres des assemblées et des conseils locaux.
- 3) Le principe de la souveraineté nationale est affiché mais le pouvoir législatif est partagé par quatre assemblées et ne peut peser face à l'exécutif.
- 4) Il s'agit donc d'un régime fort, qui s'éloigne des principes fondateurs de la Révolution et qui s'oriente vers un pouvoir de plus en plus personnel qui conduit à l'établissement de l' Empire.

C. Le pouvoir personnel s'affirme à travers une propagande mise en place dès le Consulat. La figure de Bonaparte Premier consul sur une face du nouveau Franc germinal en est une illustration.

D. Le caractère monarchique du pouvoir s'affirme

- 1) Bonaparte cherche à mieux asseoir son pouvoir. Au lendemain de la paix d'Amiens (mars 1802), un plébiscite lui accorde un Consulat à vie.
- 2) En 1804, après l'échec d'un complot royaliste, un nouveau plébiscite le proclame empereur des Français.
- 3) Napoléon veut fonder une dynastie renouée avec la tradition monarchique du sacre des rois de France. Le 2 décembre 1804, il est sacré à Paris en présence du pape. On peut se faire une idée du cérémonial à travers le célèbre tableau de Louis David, célèbre peintre révolutionnaire nommé en 1804 « premier peintre de l'Empereur », s'inspire de celui des Capétiens.  
Cependant, dès que le pape est sorti, Napoléon prête serment aux acquis de la révolution : l'« intégrité du territoire de la République », l'égalité, les libertés, le respect de la loi, l'« irrévocabilité des biens nationaux ».
- 4) Napoléon Bonaparte reste en effet soucieux de respecter les apparences républicaines. En 1802 comme en 1804, le peuple a été consulté par plébiscite.

E. Dans les faits, le pouvoir devient de plus en plus absolu.

La presse, l'imprimerie et le théâtre sont surveillés et censurés. La police réorganisée par Fouché est de plus en plus efficace.

## II) Une nouvelle France

A. Napoléon renforce la centralisation administrative mise en place par la Révolution en mettant en place les préfets.

- 1) Institués en 1800, ils sont nommés par le pouvoir exécutif à la tête des départements, chargés de transmettre au gouvernement informations, enquêtes et recensements.
- 2) Leurs missions s'étendent dans les domaines militaire (conscription), financier (contributions), économique, éducatif. « Le préfet sera chargé seul de l'administration » précise la loi du 28 Pluviôse an VIII.
- 3) Le préfet presque remplace totalement les autorités élues. Il est donc un agent essentiel de l'unité nationale.

B. Intervention dans le domaine économique.

- 1) La Banque de France est fondée en 1800. Elle reçoit le monopole de l'émission de la monnaie de papier (1803).
- 2) La création du franc germinal, le 7 germinal an XI (28 mars 1803) permet de faire coïncider la monnaie de compte et la monnaie réelle. Les pièces en argent d'un demi, de trois quarts d'un, de deux et cinq francs; et celles en or de vingt et quarante francs ont un rapport fixe: la valeur d'un kilogramme d'or fin est égale à celle de 15,5 kilogrammes d'argent.  
Le franc germinal rétablit la confiance en la monnaie, facilite les échanges et dynamise l'économie. Il gardera sa stabilité pendant un siècle.
- 3) Le régime veut relancer le commerce et la production industrielle, mais la guerre pénalise les échanges.

- C. Le Concordat apaise la querelle religieuse.  
Signé avec le pape le 15 juillet 1801, le Concordat permet la reconnaissance de la République et l'entente entre l'Église et l'État. Le catholicisme est reconnu comme « la religion de la majorité des citoyens français ». Le clergé renonce aux propriétés qui ont été vendues comme biens nationaux. Il est en échange rétribué par l'État.

### III) Une société encadrée

- A. Les lois sont révisées et rassemblées dans le Code civil en 1804.  
Les 2281 articles du Code civil s'inscrivent dans un effort engagé par la Révolution pour unifier le droit français alors encore constitué d'héritages juridiques multiples et variés. Compromis entre le droit romain, les anciennes coutumes françaises et le droit révolutionnaire, le Code civil confirme les grandes conquêtes de la Révolution : abolition des privilèges, droit de propriété, principe d'égalité entre tous les héritiers.  
Le Code Civil napoléonien influence encore fortement le droit français contemporain.  
On y trouve aussi un certain conservatisme social: le père dispose d'une tutelle absolue sur sa famille et les femmes sont totalement subordonnées à leur mari.
- B. En 1802, Napoléon instaure la Légion d'honneur, pour s'attacher les notables et consolider les hiérarchies sociales.
- C. L'Éducation
- 1) Les lycées, créés en 1802. Les professeurs et les élèves sont soumis à une discipline d'inspiration militaire.
  - 2) L'université impériale est mise en place en 1808. L'Université reçoit le monopole de l'enseignement et de la délivrance des diplômes. Quant aux enfants du peuple, le « catéchisme impérial » leur enseigne la soumission à l'empereur.

### Conclusion

En 1815, la défaite de Napoléon à Waterloo provoque la chute de l'Empire et amène la restauration d'un régime monarchiste. La Révolution et son prolongement napoléonien semble terminée.

## 3. Entrées programmes :

### *a. Cycle 3*

**BO avril 2007 : La révolution française et le Premier Empire : l'aspiration à la liberté et à l'égalité : réussites et échecs.**

document d'application cycle 3 (2002) : Tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, montent une aspiration à la liberté, symbolisée par les combats de Voltaire pour la tolérance, et un certain désir d'égalité des droits. Le phénomène dépasse la France, il concerne l'Angleterre, dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, à travers sa révolution (1688), et la nouvelle nation américaine, à travers sa déclaration d'Indépendance (1776).

La Révolution française en est l'aboutissement et marque la fin de la « monarchie absolue d'Ancien Régime ». La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en est le texte fondamental, mais ne doit pas faire oublier la Terreur, exemple, parmi d'autres, de la contradiction entre les principes et la réalité. Le Premier Empire est un autre exemple de décalage entre principes et réalités. Fervent républicain au départ, Bonaparte rétablit à son profit un pouvoir autoritaire sous la forme d'un empire héréditaire (Napoléon I<sup>er</sup>).

Néanmoins, il respecte et consolide les principales conquêtes de la Révolution en créant le Code civil.

À l'extérieur, s'inspirant du souvenir de Charlemagne, il conquiert militairement un immense empire qui englobe plus de la moitié de l'Europe. Cet empire est éphémère .

### ***b. Quatrième***

## **II. LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE (1789-1815)**

### **1. Les grandes phases de la période révolutionnaire en France, de 1789 à 1815**

Un récit synthétique permet de présenter les épisodes majeurs et les principaux acteurs de la période révolutionnaire et impériale en insistant sur la signification politique et sociale de chacune des phases retenues. Les événements extérieurs ne font pas l'objet d'une étude exhaustive, mais sont évoqués à l'aide de cartes.

### **2. Les transformations de l'Europe**

Une comparaison entre la situation de l'Europe à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et celle de 1815 conduit à mettre en évidence les transformations de tous ordres introduites par la période révolutionnaire et impériale dans les structures politiques et la société ainsi que les aspirations nées des idées nouvelles.

- Cartes : l'Europe napoléonienne en 1811 ; l'Europe en 1815.

- Repères chronologiques : Consulat (1799 - 1804) ; le Franc germinal (1803) ; le Code Civil (1804) ; Empire (1804 - 1815).

- Documents : David : le Sacre de Napoléon; Goya : Dos de Mayo, Tres de Mayo (2 mai, 3 mai 1808).

### ***c. Seconde***

### **5 - La Révolution et les expériences politiques en France jusqu'en 1851**

Cette question est délibérément centrée sur la France avec un triple objectif :

- faire percevoir la rupture fondamentale représentée par cette période ;
- évoquer les grands repères chronologiques, les moments forts et les acteurs de cette période ;
- dégager un bilan des bouleversements provoqués, en particulier dans les domaines politiques et sociaux.

Le programme invite à organiser cette étude autour de quelques axes privilégiés :

- Afin de comprendre la rupture que constitue la Révolution française, il est nécessaire de commencer par une rapide présentation de la France en 1789 pour souligner les pesanteurs du système politique et social de l'Ancien Régime, alors qu'émergent des idées nouvelles exprimées par les philosophes des Lumières et lors des révolutions anglaise et américaine ;
- Il faut mettre en valeur les principes qui fondent la Révolution française (droits de l'homme, égalité civile, liberté, nation...) en s'appuyant sur les textes fondamentaux de la période (Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, Constitutions, Code civil) et sur une chronologie montrant comment et par quelles forces sociales ces principes sont mis en œuvre. Au travers des interrogations sur qui vote, légifère et gouverne, les mots clefs du vocabulaire politique sont contextualisés (suffrage censitaire et universel, souveraineté nationale, séparation des pouvoirs, assemblée...)

- Les expériences politiques qui se suivent entre 1789 et 1851 ne doivent pas donner lieu à une étude exhaustive, mais il convient de définir les principaux régimes (monarchie constitutionnelle, république, empire) et d'amener les élèves à réfléchir sur la façon dont les

principes fondamentaux de la Révolution ont été conservés ou remis en cause durant la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Une attention particulière est accordée à l'exclusion persistante des femmes de la vie politique, et à la difficile abolition de l'esclavage.

#### 4. La France napoléonienne en cycle 3 (CE2-CM)

##### **Orientations:**

Dans les programmes de cycle 3, l'étude du Premier Empire se rattache au point fort du programme intitulé : « *La révolution française et le Premier Empire : l'aspiration à la liberté et à l'égalité : réussites et échecs* » (BO avril 2007).

Le document d'application cycle 3 (2002), dans la lecture qu'il donne du programme présente la Révolution comme « *l'aboutissement* » d'une « *aspiration à la liberté, symbolisée par les combats de Voltaire pour la tolérance, et un certain désir d'égalité des droits.* » qui montent « *tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle* », et le Premier Empire comme: « *un autre exemple de décalage entre principes et réalités* », le premier « *décalage* » étant la Terreur. « *Fervent républicain au départ, Bonaparte rétablit à son profit un pouvoir autoritaire sous la forme d'un empire héréditaire (Napoléon Ier). Néanmoins, il respecte et consolide les principales conquêtes de la Révolution en créant le Code civil.*

« *À l'extérieur, s'inspirant du souvenir de Charlemagne, il conquiert militairement un immense empire qui englobe plus de la moitié de l'Europe. Cet empire est éphémère .* »

La lecture des IO met donc l'accent sur deux aspects de la période napoléonienne : Napoléon homme d'Etat et Napoléon conquérant.

Nous avons choisi ici de privilégier le premier aspect, le Napoléon homme d'Etat comme l'indique le titre : « la France Napoléonienne ».

Il est d'ailleurs nécessaire de définir à la fois le cadre chronologique et le cadre géographique de « la France napoléonienne ». Sur un plan chronologique, la période correspond à celle où Napoléon Bonaparte dirige la France, soit une période qui débute avec le coup d'état du 18 Brumaire en novembre 1799 et qui s'achève avec l'exil définitif sur l'île de Sainte-Hélène en 1815. Le Premier empire à proprement parler s'étend de 1804 à 1815, mais le Consulat, qui se rattache à la première république, n'est pas fondamentalement différent de la période qui suit tout-au-moins sur la pratique du pouvoir exercée par Napoléon.

Sur le plan géographique, la France napoléonienne est la France des 130 départements, celle où Hambourg et Rome sont les chef-lieux de départements français, respectivement les Bouches de l'Elbe et le Tibre.

Nous organiserons une séquence sur la France Napoléonienne autour de la problématique suggérée par les instructions, à savoir la mise en place d'un régime autoritaire et personnel, mais aussi la poursuite de l'œuvre de la Révolution tant d'ailleurs à l'intérieur qu'à l'extérieur (empire).

##### **Objectifs :**

- Savoirs :
  - Connaître le personnage de Napoléon
  - Situer dans le temps (frise) et dans l'espace (carte) le régime et les conquêtes (Dates à connaître: 1804-1815).

- Caractériser le régime napoléonien (pouvoir personnel, pouvoir fort, héritier de la Révolution, aspects monarchiques)
- Connaître quelques réformes napoléoniennes (voir vocabulaire spécifique)
- Notions: dictature.
- Vocabulaire spécifique (à utiliser dans le contexte) : coup d'Etat, empire, empereur, sacre, département, préfet, lycée, franc.
- Identifier les symboles du pouvoir napoléonien (pouvoir impérial, à comparer avec les symboles du pouvoir monarchique et aux symboles de la République).
- **Savoir-faire :**
  - Lire et analyser des documents iconographiques et écrits.
  - Participer à l'examen collectif d'un document en justifiant son point de vue.
  - Utiliser une frise chronologique (celle de la Révolution)
  - Réaliser une fiche biographique de Napoléon (« avec l'aide du maître raconter un événement ou l'histoire d'un personnage »)
- **Liens avec d'autres disciplines :**
  - Arts visuels : étudier un tableau méthode d'approche lecture d'image).  
« réinvestir dans d'autres disciplines les apports des arts visuels ».
  - Géographie : Europe napoléonienne et Europe d'aujourd'hui
  - Education Civique : libertés individuelles, l'idéal démocratique.

### ***Découpage possible (2 séances):***

1. Napoléon empereur
  - a. Le coup d'Etat du 18 brumaire
  - b. Le sacre
  - c. Un régime autoritaire
2. Qu'est-ce que la France napoléonienne
  - a. Une France nouvelle
  - b. la société encadrée

### ***Documents supports :***

#### **La Constitution du 22 frimaire, an VIII (13 décembre 1799)**

*Suite au coup d'état de Bonaparte du 18 Brumaire an VIII (9 novembre 1799), une nouvelle constitution met en place le Consulat.*

"Art. 39. Le Gouvernement est confié à trois consuls nommés pour dix ans, et indéfiniment rééligibles. La Constitution nomme Premier consul le citoyen Bonaparte, ex-consul provisoire ; Second consul, le citoyen Cambacérès, ex-ministre de la justice ; et Troisième consul, le citoyen Lebrun, ex-membre de la commission du Conseil des Anciens.

41. Le Premier consul promulgue les lois ; il nomme et révoque à volonté les membres du Conseil d'État, les ministres, les ambassadeurs et autres agents extérieurs en chef, les officiers de l'armée de terre et de mer, les membres des administrations locales et les commissaires du Gouvernement près les tribunaux. Il nomme tous les juges criminels et civils autres que les juges de paix et les juges de cassation, sans pouvoir les révoquer.

42. Dans les autres actes du Gouvernement, le Second et le Troisième consul ont voix consultative : ils signent le registre de ces actes pour constater leur présence ; et s'ils le veulent, ils y consignent leurs opinions ; après quoi, la décision du Premier consul suffit.

43. Le traitement du Premier consul sera de cinq cent mille francs en l'an VIII. Le traitement de chacun des deux autres consuls est égal aux trois dixièmes de celui du Premier."

extrait de *Histoire 2e, Les fondements du monde contemporain*, Nathan (Coll. J. Marseille), 1996.

Consigne:

- *Soulignez les passages du texte qui font du Consulat un « régime napoléonien ».*
- *Quel mot fait référence à la Révolution?*

### **Louis David : le sacre de l'empereur Napoléon Ier**

Etudes du tableau et exploitations pédagogiques :

- Le tableau et ses détails sur le site du Louvre :  
[http://cartelfr.louvre.fr/cartelfr/visite?srv=car\\_not\\_frame&idNotice=22500](http://cartelfr.louvre.fr/cartelfr/visite?srv=car_not_frame&idNotice=22500)
- Une étude de l'œuvre sur le site éducation France 5 :  
<http://www.curiosphere.tv/napoleon/W00445/4/117846.cfm>
- Une autre sur le site Histoire par l'Image : [http://www.histoire-image.com/site/oeuvre/analyse.php?liste\\_analyse=175](http://www.histoire-image.com/site/oeuvre/analyse.php?liste_analyse=175)
- Le dossier télédoc du cndp :  
[http://www.cndp.fr/tice/teledoc/Dossiers/dossier\\_napodavid.htm](http://www.cndp.fr/tice/teledoc/Dossiers/dossier_napodavid.htm)
- Une exploitation niveau Seconde : <http://histoire-geographie.ac-bordeaux.fr/outice/progiciels/powerpoint/sequences/napoleon/sacrenap.htm>
- Une exploitation niveau Quatrième : <http://ww3.ac-creteil.fr/hgc/spip/Le-Sacre-de-Napoleon>

Une exploitation en cycle 3 :

Avec utilisation d'une grille de lecture :

- a. Identifier :
  1. Identifier l'œuvre
  2. Identifier et comprendre le sujet
  3. Situer l'œuvre et l'artiste dans le contexte.
- b. Décrire : description, composition, lumière, facture.
- c. Analyser : critique de l'image dans la représentation qu'elle donne de la réalité.

A partir d'un questionnaire:

*A quelle époque se déroule la scène ? Que fait Napoléon ? Qu'est-ce qu'un sacre ? La scène représente-t-elle précisément le sacre de Napoléon ? Quels autres personnages peut-on identifier ? Comment le peintre attire notre regard sur les principaux personnages. Cette cérémonie correspond-elle à l'esprit de la Révolution ?*

### **La surveillance policière**

"Dans mon second ministère [sauf erreur pendant les Cent-Jours, en 1815], j'avais fait revivre l'ancienne maxime de la police, à savoir que trois hommes ne pouvaient se réunir et parler indiscrètement des affaires politiques sans que le lendemain j'en sois informé. Il va de soi que j'eus l'adresse de répandre et de faire croire partout que là où quatre personnes se réunissaient, il s'y trouvait à ma solde deux yeux et deux oreilles pour voir et entendre. Napoléon s'abstint de mettre un terme aux arrestations illégales et fit rejaillir sur la police toute accusation de

détention arbitraire. Il m'astreignit à lui présenter le tableau des individus sous surveillance. Cette surveillance était une mesure de police que j'avais précisément imaginée, pour soustraire aux rigueurs de la détention arbitraire les nombreuses personnes que signalaient et poursuivaient chaque jour les dénonciateurs professionnels que j'avais bien de la peine à contenir dans certaines limites. Cette milice occulte était inhérente au système monté par l'homme le plus ombrageux et le plus défiant qui ait peut-être jamais existé. C'était l'une des plaies de l'État."

Joseph Fouché, ministre de la Police, *Mémoires*, 1824, in Galloy, D., Hayt, F., De 1750 à 1848, Bruxelles, De Boeck & Larcier, 1993

Consigne:

*Pourquoi les instructions de Napoléon apparaissent-elles incompatibles avec les réformes de la Révolution ?*

### **Le franc germinal**

- Le franc germinal et son histoire sur le site du ministère de la culture :

<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/celebrations2003/francgerminal.htm>

Consigne:

*d'où vient le mot franc donné à la monnaie ? Quelle est la date indiquée ? Pourquoi la monnaie porte-t-elle l'effigie de Bonaparte ? Jusqu'à quand utilisera-t-on cette monnaie ?*

### **Les lycées**

Les premiers lycées sont créés en 1802.

« Chaque lycée, limité au chiffre de six cents élèves en moyenne n'aura que six professeurs: trois pour les lettres françaises et latines; trois pour les mathématiques: c'est là ce qu'ils devront enseigner essentiellement (...).

Passé douze ans, les élèves apprennent l'exercice militaire, sous la direction d'un adjudant qui commande tous les mouvements effectués dans la journée. Les élèves seront divisés en compagnies à un sergent et quatre caporaux, choisis parmi les meilleurs sujets. »

Extrait de *Un hiver sous le Consulat* du ministre prussien à Paris Reichardt.

Consigne:

*Pourquoi peut-on dire que beaucoup de réformes napoléoniennes sont encore visibles aujourd'hui.*

Une synthèse finale peut être rédigée autour de deux questions:

1. *Comment Napoléon a-t-il gouverné ?*
2. *Quelles ont été les principales réformes de Napoléon ?*